



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST
Rue du Curé 2, 1190 Bruxelles

Secrétariat des assemblées

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

Demande de :	Marc Loewenstein
Date :	28 août 2026
Adressée à :	Alain Mugabo & Jacyara Farias de Azevedo

Sujet : Notre Altitude 100 » : modalités de sélection des participants et garanties entourant le processus participatif

QUESTION ECRITE

La commune a annoncé le lancement de la démarche participative « Notre Altitude 100 », destinée à associer les habitants à une réflexion sur l'avenir de la place de l'Altitude 100 dans le cadre du Contrat local de mobilité.

Selon les informations communiquées, 3.000 habitants ont été tirés au sort et invités à manifester leur intérêt, parmi lesquels 24 participants seront ensuite sélectionnés au moyen d'un second tirage au sort stratifié, afin de constituer une assemblée citoyenne appelée à formuler des propositions. Celles-ci devraient ensuite être soumises plus largement aux habitants dans le cadre d'une consultation de type « référendum ».

Le principe d'associer largement les habitants à l'avenir de leur quartier est évidemment positif. Un tel processus doit cependant s'accompagner d'une méthodologie transparente, tant concernant la sélection des participants que le déroulement de la consultation et la manière dont ses résultats seront pris en considération.

Je souhaiterais dès lors obtenir les précisions suivantes :

1. Selon quelle méthodologie les 3.000 habitants invités ont-ils été tirés au sort ? À partir de quelle base de données et selon quels critères d'éligibilité ?
2. Ce premier tirage au sort a-t-il été réalisé sous le contrôle d'un huissier de justice ou d'un autre tiers indépendant ? Si oui, lequel, selon quelles modalités et à quel coût ?

Dans la négative, quelles garanties permettent d'en assurer l'impartialité et la traçabilité ?

3. Comment sera organisé le second tirage au sort conduisant à la sélection des 24 participants ? Quels seront précisément les critères de stratification utilisés pour assurer la représentativité ou la diversité annoncée du panel ?
4. Ce second tirage au sort fera-t-il l'objet d'un contrôle par un huissier ou un tiers indépendant ?
5. Quel est le rôle précis des organismes Démocratie XXL, Divers Gens et What about Dem dans le processus et quel sera celui du Collège ?
6. Quel sera le calendrier précis des différentes étapes de la démarche, depuis la constitution du panel jusqu'à la consultation finale des habitants ?
7. Comment les informations soumises aux participants seront-elles sélectionnées et présentées afin de garantir une information pluraliste et équilibrée, notamment concernant les différents scénarios possibles en matière de mobilité, de stationnement, d'accessibilité et d'aménagement de l'espace public ?
8. Enfin, quelle sera la portée exacte de la consultation finale : quelles personnes pourront y participer, quelles options leur seront soumises et de quelle manière le Collège s'engage-t-il à prendre en considération son résultat dans les décisions futures concernant l'Altitude 100 ?

Fait à Forest, le 14 septembre 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

REPONSE

Selon quelle méthodologie les 3.000 habitants invités ont-ils été tirés au sort ? À partir de quelle

base de données et selon quels critères d'éligibilité ?

1ère sélection :

Quelle base de données :

La base de données de départ est celle de la population totale de Forest. La demande d'accès a été validée par le Collège des Bourgmestre et Echevins permettant donc à l'administration de faire un tirage au sort, assisté par un membre de la srl What about Dem. Ce membre n'avait pas de visibilité sur les données des citoyens (il a uniquement indiqué la méthode à suivre).

Pour le premier tirage au sort les données utilisées sont celles d'environ 22.000 personnes qui habitent dans la maille définie par la Région pour le Contrat Local de Mobilité (CLM) Altitude 100.

Quels critères d'éligibilité :

Être domicilié dans la maille Altitude 100 définie par la Région et être âgé de 16 ans ou plus.

Quelle méthodologie :

La méthodologie a été mise en place par la srl What About Dem, spécialistes de la participation citoyenne.

Les environ 22.000 personnes éligibles ont chacune reçu un numéro aléatoire (entre 0 et 1). Les 3.000 personnes ayant reçu aléatoirement les 3.000 premiers chiffres ont été sélectionnés.

Ce premier tirage au sort a-t-il été réalisé sous le contrôle d'un huissier de justice ou d'un autre tiers indépendant ? Si oui, lequel, selon quelles modalités et à quel coût ? Dans la négative, quelles garanties permettent d'en assurer l'impartialité et la traçabilité ?

A l'instar de la méthode déjà éprouvée pour le Conseil Citoyen Forestois, le tirage au sort a été réalisé par le responsable du service Population, nommé et assermenté dans le cadre de ses fonctions.

Cette méthode a été validée au préalable par le Délégué régional à la Protection des Données assigné à la commune de Forest.

Comment sera organisé le second tirage au sort conduisant à la sélection des 24 participants ? Quels seront précisément les critères de stratification utilisés pour assurer la représentativité ou la diversité annoncée du panel ?

Le second tirage sera réalisé parmi un panel de citoyen.ne.s candidat.e.s ayant communiqué leurs coordonnées et informations requises lors de leur inscription auprès de la srl What About Dem (à la date limite du 17 septembre).

C'est ce même organisme qui réalisera le second tirage au sort sur base des critères suivants, afin d'assurer la représentation de la diversité des citoyen.ne.s forestois.e.s :

- Age
- Genre
- Niveau de diplôme
- Langue
- Géographique (50 % dans le périmètre restreint autour de l'altitude 100, 50% dans le reste de la maille)

Ce second tirage au sort fera-t-il l'objet d'un contrôle par un huissier ou un tiers indépendant ?

Le même responsable du service Population, nommé et assermenté, était présent lors du second tirage au sort, ainsi que l'expert statisticien Robin Devooght auquel a fait l'appel le consortium.

Quel est le rôle précis des organismes Démocratie XXL, Divers Gens et What about Dem dans le processus et quel sera celui du Collège ?

Les organismes Démocratie XXL, Divers Gens et What about Dem amènent leur expertise dans l'organisation et le déroulement de processus de consultation et participation citoyenne. Ceux-ci sont responsables de l'avancement du projet, de la mise en place des étapes successives, de l'animation et la modération des rencontres et ateliers, et de l'accompagnement du collège et des citoyens dans chaque étape du projet. C'est également ce consortium qui a reçu un financement du Fonds Roi Baudoin pour mettre en oeuvre ce projet.

Le Collège mobilise les ressources de la Commune pour assurer le succès du projet : locaux, personnel communal lorsque nécessaire, etc. Il donne également le cadre du projet, comme, par exemple, le choix du périmètre au sein duquel les tirages au sort ont lieu.

Quel sera le calendrier précis des différentes étapes de la démarche, depuis la constitution du panel jusqu'à la consultation finale des habitants ?

18/8/2026 : tirage au sort de 3000 potentiels candidats au panel de 24 forestois ;

25/8/2026 : envoi de 3000 courriers ;

8/9/2026 : séance d'information sur la méthodologie des ateliers ;

Assemblées citoyennes/ateliers regroupant les 24 citoyens candidats tirés au sort :

8/10/2026 (introduction)

10/10/2026

8/11/2026

5/12/2026 (présentation des résultats au membres du Collège)

Les dates pour la seconde phase n'étant pas encore fixées, nous pouvons vous informer que, au premier semestre 2027, sont prévus :

- envoi d'un toutes-boîtes aux Forestois.e.s concerné.e.s par le vote de la phase 2 ;
- séances de présentation virtuelles et présentiels des scénarios proposés par l'Assemblée citoyenne ;

- vote sur les scénarios par les Forestois.e.s d'un périmètre donné ;
- séance de présentation des résultats + communication large.

Comment les informations soumises aux participants seront-elles sélectionnées et présentées afin de garantir une information pluraliste et équilibrée, notamment concernant les différents scénarios possibles en matière de mobilité, de stationnement, d'accessibilité et d'aménagement de l'espace public ?

Les services communaux et régionaux sont présents pour partager leur expertise, et détailler les limites, qu'elles soient techniques ou budgétaires. Les documents présentés comme base de réflexion sont ceux validés par les Collèges (précédents et actuel) :

- Plan communal de Mobilité
- Diagnostic du Contrat local de mobilité Altitude 100
- Eléments de participation et de sondage menés dans le cadre du diagnostic
- Témoignages d'habitant.e.s et usager.e.s du quartier (via le diagnostic dans le cadre du CLM mais aussi au travers des propositions faites via la boîte à idées – physiques et par mail – jusqu'au 1er octobre)

Enfin, quelle sera la portée exacte de la consultation finale : quelles personnes pourront y participer, quelles options leur seront soumises et de quelle manière le Collège s'engage-t-il à prendre en considération son résultat dans les décisions futures concernant l'Altitude 100 ?

Les détails précis de cette deuxième partie du processus ne sont pas encore fixés. Les options ne sont pas non plus connues étant donné qu'elles seront le fruit du travail du panel citoyen qui travaillera d'octobre à décembre 2026.

Fait à Forest, le 1 octobre 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Alain Mugabo et Jacyara Farias de Azevedo
Echevins de la Participation citoyenne